

alarmer sa susceptibilité. Puis on lui fit comprendre qu'une opération ainsi combinée ne suffirait peut-être pas, et l'on ajouta, mais sans parler de l'appel aux populations de la République pour les inviter à changer la forme de leur gouvernement, un paragraphe ayant pour but "d'autoriser les opérations nécessaires à la réalisation de l'objet spécifié dans le préambule;" et ce point gagné, on passa immédiatement à un autre.

Dans ce fameux projet dont la Convention du 31 octobre n'était que l'ombre, et encore bien dégénérée, il y avait une clause qui, si elle eut été maintenue, aurait suffi à elle seule pour en terminer avec les espérances des monarchiens. Il y était dit, nous ne faisons que répéter les paroles de M. Billaud: "Les hautes parties contractantes s'engagent à ne point faire usage des forces qu'elles emploient en vertu de la présente Convention, pour des objets autres que ceux qui sont spécifiés dans son préambule, et spécialement à ne point s'en servir pour intervenir dans les affaires intérieures de la République."

L'engagement était clair, précis, sans embajé. Il ne fut introduit dans le principe que pour endormir les craintes de lord John: mais l'expédition résolue, on revint adroitement près de lui sur les conséquences qu'il pourrait avoir. On lui fit observer qu'on n'avait nullement l'intention de contraindre les mexicains à adopter telle ou telle forme de gouvernement; qu'on les laisserait au contraire parfaitement libres à cet égard; d'autant plus libres qu'on avait des motifs plausibles pour affirmer qu'ils viendraient eux mêmes réclamer comme une faveur un appui moral qu'on ne pouvait en aucune manière leur refuser, et l'on obtint de la facilité du noble lord la suppression de ce paragraphe facheux, afin, dit M. Billaud, de ne pas décourager le mouvement national, que les gouvernemens de France et d'Espagne, sur la foi de leurs agens et des traîtres intéressés à les tromper croyaient certain, et que les puissances intervenantes attendaient pour procéder à l'organisation *monarchique* ou *républicaine*, d'un gouvernement conforme à la volonté des puissances alliées.

Pour nous, comme pour M. Billaud, cette addition et cette suppression caractérisent la politique consacrée par le traité du 31 octobre; mais nous croyons en sus, que pour se maintenir dans le vrai, il faut,

ce qu'il n'a pas fait, tenir compte des engagemens verbaux échangés entre les négociateurs, et surtout ne pas jouer sur les mots, en prétendant que si les mexicains n'ont point fait de démonstrations en faveur de l'intervention et de la monarchie, c'est uniquement parce qu'ils en ont été empêchés par le joug de fer qui pèse sur eux.

Cette étrange manière d'argumenter est une figure de rhétorique, un terme de Palais à l'usage de la bazoche grande et petite, qui a pour but de mettre ce qu'on désire à la place de ce qui est, et de faire passer quelquefois l'un pour l'autre aux yeux de ceux qui n'y regardent pas de trop près. Dans l'espèce, on rejetait bien loin, soit à la tribune, soit dans les actes diplomatiques, l'emploi de la force; mais *on offrait son appui moral* et l'on attendait les événemens. Si les mexicains se fussent insurgés contre leur gouvernement, comme l'ont espéré un instant les commissaires alliés, c'eût été une preuve incontestable qu'ils voulaient s'affranchir de ce joug dont on parle tant, sans jamais dire en quoi il consiste; mais loin de se soulever contre M. Juarez, ils se sont au contraire serrés plus fort au tour de lui pour défendre la République et résister à l'invasion; donc, au dire de MM. Billaud, Jurien et Saligny, c'est une preuve qu'ils sont retenus malgré eux par ce joug dont ils veulent à toute prix s'affranchir. Dans l'un et l'autre cas, ceux qui disposent de la force sont certains d'avance qu'ils finiront par avoir raison, mais puisqu'il s'agit de force, nous prendrons la liberté de faire observer à M. Billaud, qu'en 1790, la première constituante, a fait enlever par un décret l'orgueilleuse devise burinée sur les couleuvrines du siècle de Louis XIV, *ultima ratio regum*, et depuis lors ce mot de force, relégué dans l'arsenal de la tyrannie, a été pour jamais effacé du dictionnaire en usage chez les véritables descendans des géans de 1789.

Cependant il paraît que les chefs de l'expédition, ceux de mer aussi bien que ceux de terre, devaient avoir des instructions particulières dont il n'a jamais été parlé, car autrement nous ne saurions comment expliquer l'*appui matériel* qu'ils ont donné, en plusieurs circonstances, aux adversaires de M. Juarez. Nous ne parlons pas des pronunciamientos ridicules opérés à Vera Cruz et à Orizaba, en présence et nous pourrions presque dire avec le consentement des chefs de l'expédition, ni des actes arbitraires dont ils ont été suivis contre ceux qui n'ont pas voulu y prendre part; ces événemens ont déjà été ju-

gés en Europe pour ce qu'ils valent et nous croyons inutile de nous en occuper. Nous ne parlons pas non plus du secours donné à l'infâme Marquez, pour le sauver d'une ruine complète au moment de sa réunion à la division française : M. de Laurencez, dans son rapport publié par les journaux de Paris, a reconnu lui-même, que sans l'arrivée du 99<sup>e</sup> de ligne, les défenseurs du gouvernement en terminaient avec ce misérable assassin; mais M. Billaud qui s'est étendu avec tant de plaisir sur la nécessité de renverser l'administration actuelle, aurait bien dû s'expliquer également sur la mission confiée à MM. Hocquart et Royer, pour opérer contre l'île de Carmen et l'Etat de Tabasco.

A Campêche, d'abord, après l'échange des communications indispensables entre le commandant de l'*Eclair*, M. Royer, et les autorités constitutionnelles de l'Etat qui refusaient leur adhésion au prononciamiento de Vera Cruz, quelques coups de canon avaient été échangés de part et d'autre entre la canonnière française et le petit fort de San Luis, situé sur la côte de Lerma, sans avoir amené aucun résultat important. Mais quelques jours plus tard, l'occupation de la plus grande partie du district dissident du Carmen par les forces de Campêche, attira sur cet Etat la colère de M. Hocquart commandant d'une autre canonnière française, nommée *La Grenade*. M. Hocquart commença par s'emparer de tous les petits bâtimens qui chargeaient du sel au port de Celestino, et se rendit ensuite à Sisal d'où il adressa au commandant militaire de Campêche, une sommation, passablement cavalière, pour qu'il eût à reconnaître le gouvernement d'Almonté. Mais le commandant militaire de Campêche répondit par un refus, et la *Grenade* s'étant alors embossée devant la ville, l'inonda pendant trois jours d'une pluie de projectiles, *au point, dit un journal de la localité, El Espiritu Publico, qu'au départ de ce bâtiment, il y avait parmi les habitans, étrangers et nationaux, plus de morts que de vivans.*

Puis ce fut le tour de Tabasco. Les quelques traitres qui s'étaient prononcés dans l'île du Carmen pour Almonté et l'intervention, avaient invité M. le gouverneur de l'Etat de Tabasco à seconder leur mouvement, et l'avaient menacé, en cas de refus, du blocus des côtes de l'Etat par l'escadre française<sup>1</sup>; mais le gouverneur repoussa ces

1 " Si par malheur, lui écrivaient les traitres, V. E. pensait autrement que les

avances avec indignation et méprisa les menaces des insurgés. Alors le commandant de l'*Eclair*, M. Royer, crut devoir appuyer lui-même la sommation des réactionnaires et adressa la note suivante au gouverneur de Tabasco.

*Laguna de Terminos, à bord de l'Eclair,*

15 mai 1862.

" Monsieur le gouverneur.

" Un mouvement national à la tête duquel se trouve placé M. le général Almonté connu par son patriotisme, a éclaté à Vera Cruz et dans beaucoup d'autres villes du Mexique : ce mouvement a pour but d'organiser le gouvernement sur des bases solides, qui puissent à l'avenir préserver le pays de la guerre civile et donner toute sorte de de sécurités tant aux nationaux qu'aux étrangers.

*La France qui protège cette manifestation nationale, est bien déterminée à sévir contre tous ceux qui, méconnaissant leurs droits de citoyens, voudraient mettre obstacle à cette œuvre d'ordre et de liberté.*

" En conséquence, je compte sur votre patriotisme éclairé pour que dans le plus bref délai possible vous me fassiez savoir, que la population que vous administrez adhère au gouvernement de M. le général Almonté.

" Recevez M. le gouverneur, l'assurance de ma considération très distinguée.

" Signé, ROYER.

" A Monsieur le gouverneur de l'Etat de Tabasco."

M. le gouverneur Dueñas, répondit négativement à cette nouvelle sommation, et nous devons ajouter que, malgré ce refus, jusqu'aux

" soussignés, nous avons le regret de lui annoncer que l'escadre française procéderait au blocus de l'Etat, et les embarcations qui sortiraient de ses ports seraient dès lors considérées comme prises de guerre."

dernières dates la marine française n'avait rien tenté contre l'État de Tabasco. Toutefois les faits existent, et M. Billaud, si prolixé dans ses explications, aurait bien dû nous tirer d'embarras en nous disant franchement ce qu'il en pensait. Le silence du gouvernement, en pareille circonstance, était une condamnation tacite de cette étrange manière d'offrir *l'appui moral* de notre pays, la mèche allumée sur l'amorce des canons.— Nous constatons le fait, et nous laissons à chacun le droit de prononcer dans son for intérieur sur une politique qui n'ose pas s'avouer elle-même.— Notons encore que M. Billaud n'a répondu ni à la partie du discours de Jules Favre qui concerne le fait mille fois regrettable de Paso Ancho, ni à la *mission* dont le général Almonté se prétendait investi ; et sans nous arrêter davantage aux instructions remises à l'amiral Lagravière, nous allons aborder un des plus graves reproches que se soit permis le ministre, nous voulons parler de la conduite tenue par le gouvernement à l'égard des traîtres qui, dominés par leurs haines contre la réforme, auraient voulu vendre leur pays aux envahisseurs pour continuer à l'exploiter ensuite sous la protection de ces nouveaux maîtres.

“ Immédiatement après la prise de Vera Cruz par les espagnols, dit M. Billaud, le gouvernement mexicain, dans la crainte que les populations opprimées ne voulussent se délivrer de sa tyrannie, ou que les hommes *modérés* et influents ne préparassent un mouvement qui devait entraîner sa chute, s'empressa d'appliquer un remède violent à ces éventualités en publiant le décret suivant :

“ Art. I A partir du 14 courant (décembre 1861 veille de l'occupation de Vera Cruz par les espagnols) le port de Vera Cruz est fermé au commerce de cabotage et de long cours.

“ Art. II Sont réputés traîtres à la patrie, et seront, en conséquence, traités comme tels, *tous les mexicains qui se réuniront armés aux espagnols, ou qui favoriseront d'une manière quelconque la cause des envahisseurs.*

“ Art. III Le terme accordé aux dissidens pour se conformer à l'amnistie du 2 courant est prorogé de quinze jours, et cette grâce s'étend à tous les mexicains à l'exception de ceux que le gouvernement jugerait indigne de la recevoir.”

La lecture de ce décret, si nous en croyons le journal officiel, fut accueillie par les rires unanimes du parti *honnête et modéré* de l'assemblée, et, pour ce motif, nous croyons utile de nous expliquer en peu de mots sur la signification grammaticale de ces deux adjectifs, afin de voir jusqu'à quel point elle s'accorde avec la valeur attribuée aux mêmes termes dans le jargon politique des peuples.

Dans le langage pratique, usuel, journalier, ces deux adjectifs ont chacun une signification qui leur est propre.

*Honnête* signifie conforme à l'honneur, à la vertu, à la probité, tandis que *modéré* s'emploie plus particulièrement pour indiquer la distance qui sépare un homme des partis extrêmes, soit à droite, soit à gauche ; d'où il suit que ces deux qualités n'ayant pas d'analogie l'une avec l'autre, l'honnêteté d'un homme ne saurait jamais dépendre du plus ou du moins de modération de ses opinions, et que l'on peut être honnête, dans toute la rigueur du mot, et avoir des opinions entières, énergiques, décidées, témoins *Pétion* et *Robespierre* surnommés l'un *le vertueux*, et l'autre *l'incorruptible*, sans que les souvenirs du 2 Septembre ou de la Terreur, aient rien changé au jugement des contemporains sur le caractère de ces deux hommes célèbres.

Au contraire, on peut appartenir au parti qui se nomme lui-même *modéré*, et Dieu seul connaît jusqu'au va sa modération, en être même, comme M. Almonté et quelques autres qu'il est inutile de citer, un des membres les plus influents, et ne pas briller précisément par la probité : témoin encore M. Teste, ancien ministre du roi Louis-Philippe, pair de France, commandeur de l'ordre de la Légion d'Honneur, président de chambre à la cour de cassation, &c. &c. . . . par conséquent *modéré*, voire même *archi-modéré*, et pourtant condamné en 1847, par le cour d'assises du département de la Seine à deux années de prison, et à 200,000 francs d'amende, pour avoir, étant ministre, trafiqué de sa position, pour vendre à M. Palaprat, la concession des mines de Gouhennans, moyennant un pot de vin de 100,000 francs.

D'où nous concluons en disant que ces deux qualificatifs *honnête et modéré* jurent bien souvent de se trouver accolés l'un à l'autre, et que M. Billaud, en gratifiant les réactionnaires du nom de *modérés* ne leur a pas fait un compliment dont ils doivent être bien fiers.